

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.084**

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 27 septembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 27 septembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET  
M. POTENNEC représenté par M. CHABANEAU

**ABSENTS -EXCUSES** : M. BUJARD, Mme CROUÉ, Mme DURAND, M. FAVRE,  
Mme JOLY, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 27

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AVENUE EMILE ZOLA – 2<sup>ème</sup> TRANCHE

**VOTE** : UNANIMITE

La première tranche d'effacement de réseaux de l'avenue Emile Zola, entre l'allée de l'Orangerie et l'église du Parc, est programmée au début du mois de novembre 2006.

Afin de poursuivre l'aménagement de l'avenue Emile Zola, il semble opportun d'envisager la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux situés entre l'église du Parc et le boulevard Frédéric Garnier.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. Le coût des travaux est estimé à environ 225.000 €TTC pour cette deuxième tranche, sachant que la ville n'assurera qu'une dépense de 170.000 € et que la maîtrise d'ouvrage peut être assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux génie civil France Télécom sera exercée par le S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira les relations et coordinations avec le service des études France Télécom.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 28 septembre 2006,
- APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue Emile Zola dans le tronçon situé entre l'Eglise du Parc et le boulevard Frédéric Garnier,
- de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,
- de solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et études avec France Télécom,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- d'affecter les dépenses imputables à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 octobre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT